ESTIMATES

Tax Court of Canada

2001-2002
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before 31 March and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2002-III-72

ISBN 0-660-61500-2

101-05650/

Tax Court of Canada

2001-2002
Estimates

Report on Plans and Priorities

Approved

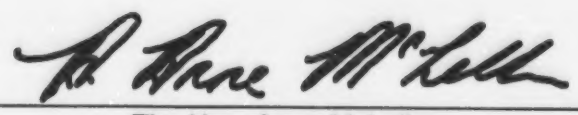

The Hon. Anne McLellan
Minister of Justice and Attorney General of Canada

TABLE OF CONTENTS

SECTION I: REGISTRAR'S MESSAGE 1

SECTION II: TAX COURT OF CANADA OVERVIEW 3

A. Mandate, Roles and Responsibilities 3
B. Program Objective 4
C. External Factors Influencing the Tax Court of Canada 4
D. Planned Spending 5

SECTION III: PLANS, RESULTS AND RESOURCES 7

A. Business Line Objective 7
B. Business Line Description 7
C. Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities and Resources 8

SECTION IV: FINANCIAL INFORMATION 13

Table 4.1: Source of Non-Respendable Revenue 13
Table 4.2: Net Cost of Program for 2001-2002 13

SECTION V: OTHER INFORMATION 15

Table 5.1: Legislation Administered by the Tax Court of Canada 15
Table 5.2: Contacts for Further Information 15

Section I: Registrar's Message

I am pleased to present the Report on Plans and Priorities for fiscal year 2001-02 for the Tax Court of Canada. This report reflects our new Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) which has been approved by Treasury Board.

This report will enable you to ascertain the progress we have made, assess whether the steps taken thus far are consistent with our mandate, vision, mission and strategic priorities, and determine what remains to be done to meet our goal of providing the citizens of Canada with an accessible, effective, fair and independent Court.

Over the past year, the Tax Court of Canada has enhanced the content of its Internet site by gradually adding its reasons for judgment. The next two years will be devoted primarily to the harmonization of our site based on the standards published by Treasury Board in June 2000. We will also be incorporating any other relevant information that might meet the growing needs of Canadians. We will continue to evaluate technological possibilities as regards the incorporation of the Court's sittings schedule and as regards the electronic exchange of information on appeal files.

To enable the Tax Court of Canada to deliver top-quality services to Canadians at all times, we will also be on the look-out for administrative and legal (rules and procedures) best practices to ensure that the Court is constantly at the forefront in these areas and that it is known for its expertise.

Since its creation in 1983, the Court, through its capacity to adapt to change and its excellent staff who are committed to client service, has been able to carve out a prominent place for itself in the Canadian judicial system. These same qualities will enable us to meet the major challenges awaiting us in the coming months while honouring our commitments to all Canadians.

R. P. Guenette

Management Representation
Report on Plans and Priorities 2001-2002

I submit, for tabling in Parliament, the 2001-2002 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Tax Court of Canada.

To the best of my knowledge, the information:

- Accurately portrays the TCC's mandate, plans, priorities, strategies and planned results.
- Is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities*.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: 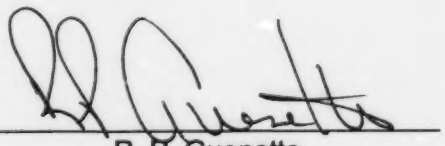
R. P. Guenette
Registrar

Date: le 21 février 2001

Section II: Tax Court of Canada Overview

A. Mandate, Roles and Responsibilities

The Tax Court of Canada has exclusive original jurisdiction to hear and determine references and appeals to it on matters arising under the *Income Tax Act*, the *Canada Pension Plan*, the *Old Age Security Act*, the *Petroleum and Gas Revenue Tax Act*, the *Employment Insurance Act* (formerly the *Unemployment Insurance Act*), Part IX of the *Excise Tax Act*, and the *Cultural Property Export and Import Act*. The Court also has exclusive jurisdiction to hear and determine appeals on matters arising under the *War Veterans Allowance Act* and the *Civilian War-related Benefits Act* and referred to in section 33 of the *Veterans Review and Appeal Board Act*.

The Tax Court of Canada is committed to providing the public with an accessible and efficient appeal process and to working together to maintain a fair and independent Court. In order to be able to perform its functions adequately, the Court consists of one business line, the Registry, which is divided into three service lines: the Appeals Management Directorate, the Corporate Services Directorate and the Strategic Planning and Communications Directorate.

Business Line of the Tax Court of Canada

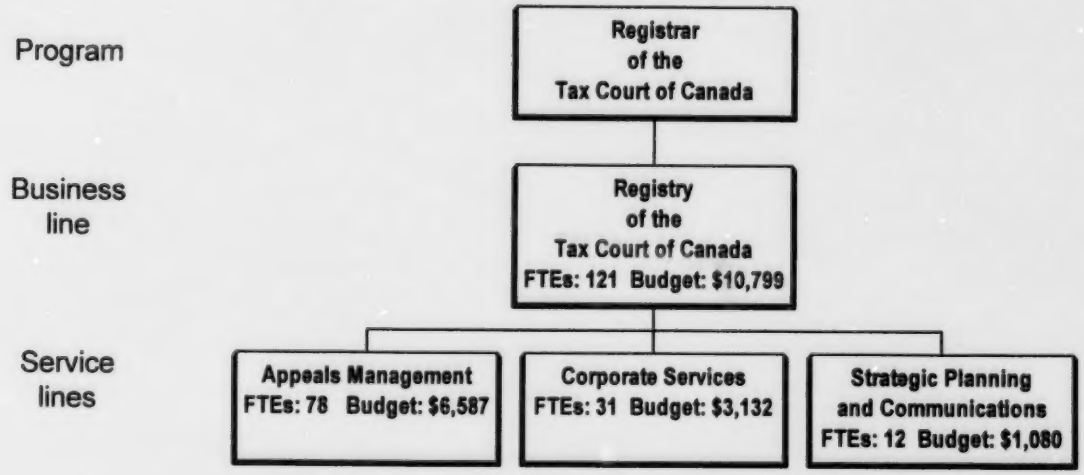

B. Program Objective

The program objective is to provide an easily accessible and independent Court for the expeditious disposition of disputes between any person and the Government of Canada on matters arising under the *Tax Court of Canada Act* or any other legislation under which the Court has original jurisdiction.

The Tax Court of Canada's program objective is linked to the following four strategic priorities:

1. to improve the effectiveness of the Court's appeal process;
2. to improve public access to the Court and its services;
3. to improve service delivery; and
4. to ensure the judicial independence of the Court.

C. External Factors Influencing the Tax Court of Canada

Over the next few months, various external factors will have a decisive impact on the Court.

We will have to respond to a growing number of requests from our clients and from the Canadian public to be able to access information through our Internet site. Canadians would like to be able to consult the Court's judgments "on line". They would also like to be able to consult the Court's sitting schedule and to have access to a wider variety of information on the Court.

Finally, the uncertainty surrounding the creation of a new courts administration service for the Tax Court of Canada, the Trial Division of the Federal Court of Canada, the Federal Court of Appeal and the Court Martial Appeal Court is one of the challenges the Tax Court of Canada will face over the next few months. Due to the adjournment of the House and to the fall 2000 federal election, the bill to create the Courts Administration Service did not pass second reading in the House of Commons. We hope that the consolidation bill will be passed quickly once the House of Commons resumes its work in February 2001.

D. Planned Spending

($ thousands)	Forecast Spending 2000-2001*	**Planned Spending 2001-2002**	Planned Spending 2002-2003	Planned Spending 2003-2004
Budgetary Main Estimates	11,471	**10,799**	10,414	10,429
Non-Budgetary Main Estimates	-	-	-	-
Less: Respendable revenue	-	-	-	-
Total Main Estimates	11,471	**10,799**	10,414	10,429
Adjustments to Planned Spending**	619	-	-	-
Net Planned Spending	12,090	**10,799**	10,414	10,429
Less: Non-respendable revenue	550	**550**	550	550
Plus : Cost of services received without charge	3,510	**3,047**	3,500	3,200
Net Cost of Program	15,050	**13,296**	13,364	13,079
Full Time Equivalents	116	**120**	121	121

* Reflects the best forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

** Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Annual Reference Level Update (ARLU) exercise and include Budget initiatives.

Section III: Plans, Results and Resources

A. Business Line Objective

The Tax Court of Canada consists of a single business line: the Registry. The objective of this business line is to ensure the operation of an easily accessible and independent Court for the expeditious disposition of disputes between any person and the Government of Canada on matters arising under the *Tax Court of Canada Act* or any other legislation under which the Court has original jurisdiction.

B. Business Line Description

Registry of the Tax Court of Canada
This main business line provides Canadians with the right to an accessible court of record for hearing cases in areas involving taxation and other federal programs such as the Canada Pension Plan, Employment Insurance and Old Age Security. Provides a range of services to the Court through the following services lines:

- Appeals Management – This service line provides litigants with guidance and advice on Court practices and procedures and provides the Judges of the Court with orderly and efficient scheduling of hearings.
- Corporate Services – This service line provides the Registry with support in the areas of finance, administration, security, library, human resources and information technology. Corporate Services must be able to provide its clients with effective, low-cost management and administrative services capable of supporting the Court's strategic policies.
- Strategic Planning and Communications – This service line provides the Registry with support in the areas of strategic planning, communications, legal information services and editing and revising services. Through various reports to Parliament, Strategic Planning and Communications measures and monitors the extent to which the Court has honoured its principal results-based commitments to Canadians. The Canadian public is informed of results in this area through the effective and efficient communication of information using state-of-the art technology.

The Court, with its Headquarters in Ottawa, ordinarily consists of the Chief Judge, the Associate Chief Judge and 20 other judges. At present, however, two judgeships are vacant, some for several years. In addition, to ensure the expeditious hearing of appeals, the Chief Judge may, with the approval of the Governor in Council, appoint deputy judges. There are currently 10 deputy judges at the Court. Finally, the Court has three supernumerary judges at present.

The Chief Judge is responsible for the apportionment of work among the judges and the assignment of individual judges to specific sittings of the Court. The Court

has its own court accommodations in Vancouver, London, Toronto, Ottawa and Montreal, and shares accommodations with the Federal Court of Canada in Edmonton, Calgary, Winnipeg, Quebec City, Halifax and Fredericton. In other locations, the Court uses provincial court accommodations, where available, leases commercial accommodation or partners with other levels of government.

The Registrar, as deputy to the Commissioner for Federal Judicial Affairs through a delegation of authority under subsection 76(2) of the *Judges Act*, is the deputy head of the Tax Court of Canada. The Commissioner for Federal Judicial Affairs reports to the Minister of Justice. The Registrar, as the principal officer of the Court, is responsible for the executive direction of the Court.

The Registry provides administrative services to the Tax Court of Canada. It provides internal services in drawing up the hearings schedule, which it discusses with the Chief Judge and the other judges of the Court. The Registry also provides the public and litigants with information and advice relating to the Court's rules of procedure.

C. Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities and Resources

The Tax Court of Canada is committed to provide Canadians with a fair treatment of litigants and the effective stewardship of public funds through an efficient cour of record for hearing cases related to income tax and other federal programs, such as the Canada Pension Plan, Employment Insurance and Old Age Security.

This commitment is demonstrated by:

1. A timely, cost–effective appeal process supported by the most advanced computer technology;
2. Client satisfaction with the efficiency of the appeal process and the appeal process and the ease of consultation of the Court's rules, which will be measured by conducting ad hoc surveys and applying services standards;
3. Equal access for all Canadians who wish to file appeals to the Tax Court of Canada;
4. Effective and efficient administration of the Court.

Key Results Commitments

- A timely, cost–effective appeal process supported by the most advanced computer technology
- Equal access for all Canadians who wish to file appeals to the Tax Court of Canada

Planned Results

a) Government on Line – Court's Internet Site

In 2000, the Court's judgments were gradually incorporated into our Internet site in response to a very high demand from our clients. Over the next few years, we will continue to incorporate judgments rendered between 1997 and 2000.

Furthermore, to comply with the new standards published by Treasury Board in June 2000 for the standardization of the federal government's Internet sites, the "look" of the Court's Internet site will be modified between now and December 31, 2002.

The unit of the Court responsible for communications will take advantage of this opportunity to diversify the information at our Internet site. We intend to add information on the history of the Court, the Court's performance indicators, reports of public interest, such as the Report on Plans and Priorities and the Court's Departmental Performance Report, and information on the Law Clerk Program.

Over the next few months, we will be giving priority to the expansion of our Internet site. All the Court's service lines will be co-ordinating their efforts:

1. to evaluate the technological possibilities and draw up a timetable for incorporating the sitting schedule into our site so that Canadians from all parts of the country will be able to consult it and find out when the TCC will be sitting in their region;

2. to evaluate the technological possibilities and draw up a timetable for implementing the electronic transmission of documents between the TCC and appellants or their representatives, which will enable us to improve the service we provide to Canadians by accelerating the administrative process and enabling the Court to dispose of cases more expeditiously; and

3. to ensure that any other relevant information is quickly incorporated into our site.

Key Results Commitments

- A timely, cost–effective appeal process supported by the most advanced computer technology
- Equal access for all Canadians who wish to file appeals to the Tax Court of Canada

Planned Results

a) Government on Line – Court's Internet Site

In 2000, the Court's judgments were gradually incorporated into our Internet site in response to a very high demand from our clients. Over the next few years, we will continue to incorporate judgments rendered between 1997 and 2000.

Furthermore, to comply with the new standards published by Treasury Board in June 2000 for the standardization of the federal government's Internet sites, the "look" of the Court's Internet site will be modified between now and December 31, 2002.

The unit of the Court responsible for communications will take advantage of this opportunity to diversify the information at our Internet site. We intend to add information on the history of the Court, the Court's performance indicators, reports of public interest, such as the Report on Plans and Priorities and the Court's Departmental Performance Report, and information on the Law Clerk Program.

Over the next few months, we will be giving priority to the expansion of our Internet site. All the Court's service lines will be co-ordinating their efforts:

1. to evaluate the technological possibilities and draw up a timetable for incorporating the sitting schedule into our site so that Canadians from all parts of the country will be able to consult it and find out when the TCC will be sitting in their region;

2. to evaluate the technological possibilities and draw up a timetable for implementing the electronic transmission of documents between the TCC and appellants or their representatives, which will enable us to improve the service we provide to Canadians by accelerating the administrative process and enabling the Court to dispose of cases more expeditiously; and

3. to ensure that any other relevant information is quickly incorporated into our site.

At the Court, it is our opinion that as a result of equal access to this information, all Canadians who are considering an appeal to the Tax Court of Canada will benefit from easier and quicker access to our services.

Key Result Commitment
Client satisfaction with the efficiency of the appeal process and the appeal process and the ease of consultation of the Court's rules, which will be measured by conducting ad hoc surveys and applying services standards

Planned Results

a) Service to Clients

Now that we have developed our performance indicators, we will be drafting and implementing our service standards, which will be based on the results of our client satisfaction survey.

Key Result Commitment
Effective and efficient administration of the Court

Planned Results

a) Strategic Planning

The Tax Court of Canada will continue to work on improving its strategic planning and decision-making processes by developing operational plans that are closely linked to the achievement of its strategic objectives and to specific priorities.

b) Administration – Comptrollership

The Financial Information Strategy (FIS) implementation is on schedule and will be implemented on April 1, 2001.

c) Resources

The Court will be dealing with the appointment of new judges to positions that have been vacant for some time. As we approach a full complement of judges, additional resources will be required to handle the associated increase in support costs such as: court reporter and registrar contracts, translation of decisions and office accommodation.

At the Court, it is our opinion that as a result of equal access to this information, all Canadians who are considering an appeal to the Tax Court of Canada will benefit from easier and quicker access to our services.

Key Result Commitment
Client satisfaction with the efficiency of the appeal process and the appeal process and the ease of consultation of the Court's rules, which will be measured by conducting ad hoc surveys and applying services standards

Planned Results

a) Service to Clients

Now that we have developed our performance indicators, we will be drafting and implementing our service standards, which will be based on the results of our client satisfaction survey.

Key Result Commitment
Effective and efficient administration of the Court

Planned Results

a) Strategic Planning

The Tax Court of Canada will continue to work on improving its strategic planning and decision-making processes by developing operational plans that are closely linked to the achievement of its strategic objectives and to specific priorities.

b) Administration – Comptrollership

The Financial Information Strategy (FIS) implementation is on schedule and will be implemented on April 1, 2001.

c) Resources

The Court will be dealing with the appointment of new judges to positions that have been vacant for some time. As we approach a full complement of judges, additional resources will be required to handle the associated increase in support costs such as: court reporter and registrar contracts, translation of decisions and office accommodation.

A November 1999 Federal Court decision has resulted in a requirement for the Tax Court of Canada to translate all of its decisions. Previously, a priority system was utilized so that not all decisions were available quickly. This new translation requirement will begin in earnest during the 2001-2002 fiscal year and will require funding.

Section IV: Financial Information

Table 4.1: Source of Non-Respendable Revenue

($ thousands) Registry of the Tax Court of Canada	Forecast Revenue 2000-2001*	**Planned Revenue 2001-2002**	Planned Revenue 2002-2003	Planned Revenue 2003-2004
Appeal fees	520	**430**	530	530
Sale of judgments	30	**20**	20	20
Total Non-Respendable Revenue	550	**550**	550	550

* Best estimate of total planned revenue to the end of the fiscal year.

Table 4.2: Net Cost of Program for 2001-2002

($ thousands)	**Registry of the Tax Court of Canada**
Net Planned Spending	**10,799**
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	**2,639**
Contributions covering employees' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	**408**
	13,846
Less: Respendable Revenue	---
Less: Non-respendable Revenue	**550**
2001-2002 Net Cost of Program	**13,296**

Section V: Other Information

Table 5.1: Legislation Administered by the Tax Court of Canada

The Tax Court of Canada has authority to hear cases on matters arising under the following Acts:	
Income Tax Act	R.S.C. 1985, c. 1 (5th Supp.), as amended
Canada Pension Plan	R.S.C. 1985, c. C-8, as amended
Old Age Security Act	R.S.C. 1985, c. O-9, as amended
Petroleum and Gas Revenue Tax Act	R.S.C. 1985, c. P-12, as amended
Unemployment Insurance Act (repealed)	R.S.C. 1985, c. U-1, as amended
Employment Insurance Act (Part IV)	S.C. 1996, c. 23, as amended
Excise Tax Act (Part IX)	R.S.C. 1985, c. E-15, as amended
Cultural Property Export and Import Act	R.S.C. 1985, c. C-51, as amended
War Veterans Allowance Act	R.S.C. 1985, c. W-3, as amended
Civilian War-related Benefits Act	R.S.C. 1985, c. C-31, as amended
Veterans Review and Appeal Board Act	S.C. 1995, c. 18, as amended

Table 5.2: Contacts for Further Information

Further information on the strategic planning portion of this document can be obtained by contacting:
Diane Potvin Director, Strategic Planning and Communications Directorate Tax Court of Canada 200 Kent Street, 4th Floor Ottawa, Ontario K1A 0M1
Further information on the financial portion of this document can be obtained by contacting:
Bruce Shorkey Director, Finance and Materiel Management Services Corporate Services Directorate Tax Court of Canada 200 Kent Street, 4th Floor Ottawa, Ontario K1A 0M1

BUDGET DES DÉPENSES

Cour canadienne de l'impôt

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2002-III-72

ISBN 0-660-61500-2

Cour canadienne de l'impôt

2001-2002
Budget des dépenses

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

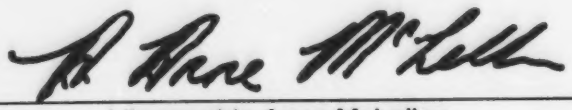

L'honorable Anne McLellan
Ministre de la Justice et Procureure générale du Canada

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I : MESSAGE DU GREFFIER 1

SECTION II : VUE D'ENSEMBLE DE LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT 3

A. MANDAT, RÔLES ET RESPONSABILITÉS 3
B. OBJECTIF DU PROGRAMME 4
C. FACTEURS EXTERNES QUI INFLUENT SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT 4
D. DÉPENSES PRÉVUES 5

SECTION III : PLANS, RÉSULTATS ET RESSOURCES 7

A. OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉS 7
B. DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉS 7
C. PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS, RÉSULTATS ESCOMPTÉS, ACTIVITÉS ET RESSOURCES CONNEXES 8

SECTION IV : RENSEIGNEMENTS FINANCIERS 13

TABLEAU 4.1 : SOURCE DE RECETTES NON DISPONIBLES 13
TABLEAU 4.2 : COÛT NET DU PROGRAMME POUR 2001-2002 13

SECTION V : AUTRES RENSEIGNEMENTS 15

TABLEAU 5.1 : LOIS APPLIQUÉES PAR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT 15
TABLEAU 5.2 : PERSONNES RESSOURCES POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 15

Section I : Message du greffier

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport sur les plans et les priorités de la Cour canadienne de l'impôt pour l'exercice 2001-2002. Ce rapport reflète notre Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) qui a été approuvée par le Conseil du Trésor.

Le présent rapport vous permettra de constater les progrès réalisés et d'évaluer si les mesures prises jusqu'à présent sont conformes à notre mandat, à notre vision et à notre mission, ainsi qu'à nos priorités stratégiques, et de mesurer l'effort qu'il reste à faire pour atteindre notre objectif qui est d'offrir aux Canadiens et aux Canadiennes une cour accessible, efficace, équitable et indépendante.

Aux cours de la dernière année, la Cour canadienne de l'impôt a amélioré le contenu de son site Internet par l'ajout progressif de ses motifs de jugements. Les deux prochaines années seront principalement consacrées à l'harmonisation de notre site en fonction des normes publiées par le Conseil du Trésor en juin 2000. Nous intégrerons également toute autre information pertinente qui pourrait répondre aux besoins croissants des Canadiens et des Canadiennes. Nous continuerons également d'évaluer les possibilités technologiques en ce qui concerne l'intégration du calendrier des sessions de la Cour ainsi que les possibilités technologiques permettant l'échange électronique d'information sur les dossiers d'appels.

Afin que la Cour canadienne de l'impôt offre constamment des services de qualité supérieure aux Canadiens et aux Canadiennes, nous serons également à l'affût des meilleures pratiques administratives et juridiques (règles et procédures) de façon à ce que la Cour soit constamment à l'avant-garde dans ces domaines et se distingue par son expertise.

Depuis sa création en 1983, la Cour a réussi à se tailler une place de marque au sein du système judiciaire canadien et ce, grâce à sa capacité d'adaptation au changement et à l'excellence de son personnel dévoué au service à la clientèle. Ce sont ces mêmes attributs qui nous permettront au cours des prochains mois de relever les grands défis qui nous attendent, tout en respectant nos engagements envers tous les Canadiens et les Canadiennes.

R. P. Guenette

Déclaration de la direction
Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2001-2002 de la Cour canadienne de l'impôt.

À ma connaissance les renseignements :

- décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats escomptés de l'organisation.
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités.*
- sont complets et exacts.
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____
R. P. Guenette
Greffier

Date : le 21 février 2001

Section II : Vue d'ensemble de la Cour canadienne de l'impôt

A. Mandat, rôles et responsabilités

La Cour canadienne de l'impôt a compétence exclusive pour entendre les renvois et les appels portés devant elle sur les questions découlant de l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, du *Régime de pensions du Canada*, de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, de la *Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers*, de la *Loi sur l'assurance-emploi* (autrefois, la *Loi sur l'assurance-chômage*), de la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*. De plus, la Cour a compétence exclusive pour entendre les appels portés devant elle sur des questions découlant de l'application de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* et de la *Loi sur les prestations de guerre pour les civils* et visées à l'article 33 de la *Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)*.

La Cour canadienne de l'impôt s'engage à offrir au public un processus d'appel accessible et efficace et à collaborer au maintien d'une cour équitable et indépendante. Pour s'acquitter adéquatement de ses fonctions, la Cour comprend un secteur d'activités, le greffe, qui est divisé en trois secteurs de services : la Direction de la gestion des appels, la Direction des services intégrés ainsi que la Direction de la planification stratégique et des communications.

Secteur d'activités de la Cour canadienne de l'impôt

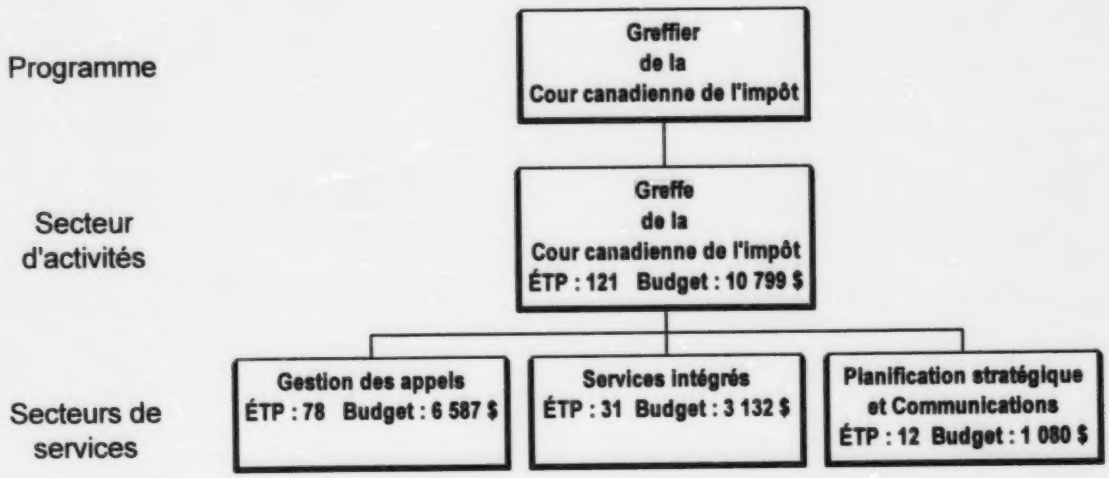

B. Objectif du programme

L'objectif du programme est de veiller au fonctionnement d'un tribunal indépendant et d'accès facile en vue d'assurer le règlement rapide des différends entre les justiciables et le gouvernement du Canada sur des questions découlant de l'application de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* ou toute autre disposition législative en vertu de laquelle la Cour a compétence exclusive.

La Cour canadienne de l'impôt articule son objectif de programme autour des quatre priorités stratégiques suivantes :

1. accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour
2. faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services
3. améliorer la prestation des services
4. assurer l'indépendance judiciaire de la Cour

C. Facteurs externes qui influent sur la Cour canadienne de l'impôt

Au cours des prochains mois, divers facteurs externes auront des incidences sérieuses sur la Cour.

Nous devrons faire face à des demandes accrues de nos clients et du public canadien en matière d'information accessible par l'entremise de notre site Internet. Ainsi, les Canadiens et les Canadiennes désirent être en mesure de consulter « en ligne » les jugements de la Cour. De même, les Canadiens et les Canadiennes veulent pouvoir consulter le calendrier des sessions de la Cour et aussi avoir accès à une information plus variée sur la Cour.

Finalement, l'incertitude entourant la création d'un nouveau service d'administration des tribunaux regroupant la Cour canadienne de l'impôt, la section de première instance de la Cour fédérale du Canada, la Cour d'appel fédérale et la Cour d'appel de la cour martiale, est au nombre des défis auxquels la Cour canadienne de l'impôt sera confrontée au cours des prochains mois. Comme suite à l'ajournement des travaux de la Chambre et au déclenchement des élections fédérales de l'automne 2000, le projet de loi sur la création du service d'administration des tribunaux n'a pas franchi l'étape de la « deuxième lecture » à la Chambre des communes. Nous espérons que le projet de loi sur la fusion sera rapidement adopté lorsque la Chambre des communes reprendra ses travaux en février 2001.

D. Dépenses prévues

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 2000-2001*	**Dépenses prévues 2001-2002**	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Budgétaire du Budget principal des dépenses	11 471 $	**10 799 $**	10 414 $	10 429 $
Non budgétaire du Budget principal des dépenses	--	--	--	--
Moins : Recettes disponibles	--	--	--	--
Total du Budget principal des dépenses	11 471 $	**10 799 $**	10 414 $	10 429 $
Rajustements des dépenses prévues**	619	--	--	--
Dépenses nettes prévues	12 090 $	**10 799 $**	10 414 $	10 429 $
Moins : Recettes non disponibles	550 $	**550 $**	550 $	550 $
Plus : Coût des services reçus sans frais	3 510 $	**3 047 $**	3 500 $	3 200 $
Coût net du programme	15 050 $	**13 296 $**	13 364 $	13 079 $

Équivalents temps plein	116	**120**	121	121

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements tiennent compte d'approbations obtenues depuis l'exercice de Mise à jour du niveau de référence annuelle (MJNRA) et comprennent des initiatives prévues au budget.

Section III : Plans, résultats et ressources

A. Objectif du secteur d'activités

La Cour canadienne de l'impôt comprend un seul secteur d'activités, le greffe. L'objectif de ce secteur d'activités est de veiller au fonctionnement d'un tribunal indépendant et d'accès facile en vue d'assurer le règlement rapide des différends entre les justiciables et le gouvernement du Canada sur des questions découlant de l'application de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* ou de toute autre disposition législative en vertu de laquelle la Cour a compétence exclusive.

B. Description du secteur d'activités

Greffe de la Cour canadienne de l'impôt

Ce secteur d'activités offre aux Canadiens et aux Canadiennes le droit d'accès à un tribunal efficace où ils peuvent faire entendre leurs différends relatifs à l'impôt et à d'autres programmes fédéraux, comme le régime de pensions du Canada, l'assurance-emploi et la sécurité de la vieillesse.

Le greffe de la Cour canadienne de l'impôt fournit une gamme de services à la Cour par l'intermédiaire des secteurs de services suivants :

- Gestion des appels – Ce secteur de services fournit aux parties aux litiges des renseignements et des conseils sur les règles de pratique et de procédure de la Cour. Il offre aux juges de la Cour des services d'établissement ordonné et efficace du rôle des audiences.
- Services intégrés – Ce secteur de services fournit au greffe des services au chapitre des finances, de l'administration, de la sécurité, de la bibliothèque, des ressources humaines et des technologies de l'information. Les Services intégrés doivent être en mesure de fournir à leurs clients des services de gestion et d'administration efficaces et économiques capables de soutenir les orientations stratégiques de la Cour.
- Planification stratégique et communications – Ce secteur de services offre un soutien au greffe au chapitre de la planification stratégique, des communications, de l'information juridique, ainsi que de la rédaction et de la révision. La Direction de la planification stratégique et des communications, par la présentation de divers rapports au Parlement, veille à ce que la Cour respecte ses principaux engagements en matière de résultats envers les Canadiens et les Canadiennes. Ces résultats sont livrés au public canadien grâce à une communication efficace et efficiente de l'information au moyen de procédés technologiques d'avant-garde.

La Cour, dont l'administration centrale est située à Ottawa, se compose normalement du juge en chef, du juge en chef adjoint et de 20 autres juges. Toutefois, deux postes de juges sont vacants. De plus, afin de contribuer à l'audition expéditive des appels, le juge en chef peut, avec

l'autorisation du gouverneur en conseil, nommer des juges suppléants de la Cour. Il y a maintenant 10 juges suppléants à la Cour. Finalement, la Cour compte trois juges surnuméraires à l'heure actuelle.

Le juge en chef est la personne responsable de la répartition du travail entre les juges et de l'affectation de chaque juge pour chacune des séances de la Cour. La Cour a ses propres locaux à Vancouver, à London, à Toronto, à Ottawa et à Montréal. De plus, elle partage des locaux avec la Cour fédérale du Canada à Edmonton, à Calgary, à Winnipeg, à Québec, à Halifax et à Fredericton. À d'autres endroits, la Cour utilise les installations des cours provinciales lorsqu'elles sont disponibles, ou loue à bail des locaux commerciaux, ou s'associe à d'autres paliers de gouvernement.

Le greffier, qui est l'adjoint du commissaire à la magistrature fédérale en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le paragraphe 76(2) de la *Loi sur les juges*, est l'administrateur général de la Cour canadienne de l'impôt. Le commissaire à la magistrature fédérale relève du ministre de la Justice. Le greffier, en tant que fonctionnaire principal de la Cour, est responsable de l'administration de la Cour.

Le greffe fournit les services administratifs à la Cour canadienne de l'impôt. Le greffe offre des services internes en élaborant et en discutant le calendrier des audiences avec le juge en chef et les autres juges de la Cour. De plus, le greffe fournit au public et aux parties aux litiges des renseignements et des conseils au sujet des règles de pratique et de procédure de la Cour.

C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

La Cour canadienne de l'impôt s'engage à fournir aux Canadiens et aux Canadiennes un traitement équitable des justiciables et une gestion efficace des fonds publics par l'entremise d'une cour d'archives efficace pour l'audition de causes en matière d'impôt sur le revenu et d'autres programmes fédéraux comme le Régime de pensions du Canada, l'assurance-emploi et la sécurité de la vieillesse.

Cet engagement se manifeste par :

1. Un processus d'appel économique qui respecte les délais et qui est appuyé par un système informatisé à la fine pointe de la technologie;
2. La satisfaction du client en ce qui concerne l'efficacité du processus d'appel et la convivialité de nos règles qui est mesurée par le biais de sondages ponctuels ainsi que par le biais de normes de services
3. L'égalité d'accès pour tous les Canadiens et les Canadiennes qui envisagent de faire appel à la Cour canadienne de l'impôt;
4. Une administration efficace et efficiente de la Cour.

Principaux engagements en matière de résultats

. Un processus d'appel économique qui respecte les délais et qui est appuyé par un système informatisé à la fine pointe de la technologie
. L'égalité d'accès pour tous les Canadiens et les Canadiennes qui envisagent de faire appel à la Cour canadienne de l'impôt

Résultats escomptés

a) Gouvernement en ligne - Site Internet de la Cour

En 2000, les jugements de la Cour ont été intégrés graduellement à notre site Internet répondant ainsi à une très forte demande de notre clientèle. Au cours des prochaines années, nous continuerons à intégrer les jugements rendus de 1997 à 2000.

Par ailleurs, afin de respecter les nouvelles normes du Conseil du Trésor publiés en juin 2000 relativement à la normalisation des sites Internet du gouvernement fédéral, le « look » du site Internet de la Cour sera modifié d'ici le 31 décembre 2002.

Le service des communications de la Cour profitera de cette occasion pour diversifier l'information de notre site Internet. Nous comptons ajouter de l'information sur l'historique de la Cour, les indicateurs de rendement de la Cour, les rapports d'intérêt public tels le Rapport sur les plans et priorités; le Rapport ministériel sur le rendement de la Cour, ainsi que de l'information sur le programme de formation des clercs.

Au cours des prochains mois, nous accorderons la priorité au développement progressif de notre site Internet. Les différents secteurs de services de la Cour coordonneront leurs efforts :

1. afin d'évaluer les possibilités technologiques et élaborer un échéancier d'intégration du calendrier des sessions à notre site afin que les Canadiens et les Canadiennes de toutes les régions du pays puissent en prendre connaissance et savoir ainsi à quel moment la CCI siégera dans leur région;

2. afin d'évaluer les possibilités technologiques et élaborer un calendrier de réalisation pour la transmission électronique des documents entre la CCI et les appelants ou leurs représentants. La transmission électronique nous permettra d'offrir un meilleur service aux Canadiens et aux Canadiennes en accélérant le processus et en favorisant un règlement plus rapide des dossiers;

Principaux engagements en matière de résultats

. Un processus d'appel économique qui respecte les délais et qui est appuyé par un système informatisé à la fine pointe de la technologie
. L'égalité d'accès pour tous les Canadiens et les Canadiennes qui envisagent de faire appel à la Cour canadienne de l'impôt

Résultats escomptés

a) Gouvernement en ligne - Site Internet de la Cour

En 2000, les jugements de la Cour ont été intégrés graduellement à notre site Internet répondant ainsi à une très forte demande de notre clientèle. Au cours des prochaines années, nous continuerons à intégrer les jugements rendus de 1997 à 2000.

Par ailleurs, afin de respecter les nouvelles normes du Conseil du Trésor publiés en juin 2000 relativement à la normalisation des sites Internet du gouvernement fédéral, le « look » du site Internet de la Cour sera modifié d'ici le 31 décembre 2002.

Le service des communications de la Cour profitera de cette occasion pour diversifier l'information de notre site Internet. Nous comptons ajouter de l'information sur l'historique de la Cour, les indicateurs de rendement de la Cour, les rapports d'intérêt public tels le Rapport sur les plans et priorités; le Rapport ministériel sur le rendement de la Cour, ainsi que de l'information sur le programme de formation des clercs.

Au cours des prochains mois, nous accorderons la priorité au développement progressif de notre site Internet. Les différents secteurs de services de la Cour coordonneront leurs efforts :

1. afin d'évaluer les possibilités technologiques et élaborer un échéancier d'intégration du calendrier des sessions à notre site afin que les Canadiens et les Canadiennes de toutes les régions du pays puissent en prendre connaissance et savoir ainsi à quel moment la CCI siégera dans leur région;

2. afin d'évaluer les possibilités technologiques et élaborer un calendrier de réalisation pour la transmission électronique des documents entre la CCI et les appelants ou leurs représentants. La transmission électronique nous permettra d'offrir un meilleur service aux Canadiens et aux Canadiennes en accélérant le processus et en favorisant un règlement plus rapide des dossiers;

3. afin que toute autre information pertinente soit intégrée rapidement à notre site.

À la Cour, nous sommes d'avis que l'égalité d'accès à cette information permettra à tous les Canadiens et les Canadiennes qui envisagent de faire appel à la Cour canadienne de l'impôt de bénéficier plus facilement et plus rapidement de nos services.

Principal engagement en matière de résultats

La satisfaction du client en ce qui concerne l'efficacité du processus d'appel et la convivialité de nos règles qui est mesurée par le biais de sondages ponctuels ainsi que par le biais de normes de services

Résultats escomptés

a) Service à la clientèle

Maintenant que nous avons élaboré nos indicateurs de rendement, nous procéderons à la rédaction et à la mise en œuvre de nos normes de service. Ces normes seront basées sur les résultats de notre sondage de la satisfaction de la clientèle.

Principal engagement en matière de résultats

Une administration efficace et efficiente de la Cour

Résultats escomptés

a) Planification stratégique

La Cour canadienne de l'impôt continuera de travailler à l'amélioration de ses processus de planification stratégique et de prise de décision en développant des plans opérationnels étroitement liés à l'atteinte de ses objectifs stratégiques à qu'à des priorités d'ordre ponctuel.

b) Administration – Fonction de contrôleur

La mise en oeuvre du système de Stratégie d'information financière (SIF) est prévue le 1er avril 2001.

c) Ressources

La nomination de nouveaux juges à des postes vacants depuis un certain temps amènera la Cour à prendre certaines mesures. Comme l'équipe des juges sera

3. afin que toute autre information pertinente soit intégrée rapidement à notre site.

À la Cour, nous sommes d'avis que l'égalité d'accès à cette information permettra à tous les Canadiens et les Canadiennes qui envisagent de faire appel à la Cour canadienne de l'impôt de bénéficier plus facilement et plus rapidement de nos services.

Principal engagement en matière de résultats

La satisfaction du client en ce qui concerne l'efficacité du processus d'appel et la convivialité de nos règles qui est mesurée par le biais de sondages ponctuels ainsi que par le biais de normes de services

Résultats escomptés

a) Service à la clientèle

Maintenant que nous avons élaboré nos indicateurs de rendement, nous procéderons à la rédaction et à la mise en œuvre de nos normes de service. Ces normes seront basées sur les résultats de notre sondage de la satisfaction de la clientèle.

Principal engagement en matière de résultats

Une administration efficace et efficiente de la Cour

Résultats escomptés

a) Planification stratégique

La Cour canadienne de l'impôt continuera de travailler à l'amélioration de ses processus de planification stratégique et de prise de décision en développant des plans opérationnels étroitement liés à l'atteinte de ses objectifs stratégiques à qu'à des priorités d'ordre ponctuel.

b) Administration – Fonction de contrôleur

La mise en oeuvre du système de Stratégie d'information financière (SIF) est prévue le 1er avril 2001.

c) Ressources

La nomination de nouveaux juges à des postes vacants depuis un certain temps amènera la Cour à prendre certaines mesures. Comme l'équipe des juges sera

bientôt complète, nous aurons de ressources supplémentaires pour faire face à l'accroissement des coûts de soutien liés à l'augmentation de l'effectif des juges tels que ceux relatifs aux sténographes judiciaires et aux greffiers audienciers ainsi que ceux liés à la traduction des jugements et à l'aménagement des bureaux.

À la suite d'une décision de la Cour fédérale de novembre 1999, la Cour canadienne de l'impôt doit traduire tous ses jugements. Le système de gestion des priorités qui était utilisé à la Cour ne donnait pas un accès rapide à toutes les décisions. Il faudra satisfaire sérieusement à cette nouvelle exigence de traduction au cours de l'exercice 2001-2002 et, pour ce faire, obtenir le financement requis.

Section IV : Renseignements financiers

Tableau 4.1 : Source de recettes non disponibles

(en milliers de dollars) Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	Prévisions de recettes 2000-2001*	**Recettes prévues 2001-2002**	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004
Frais d'appels	520	**530**	530	530
Vente des jugements	30	**20**	20	20
Total des recettes non disponibles	550	**550**	550	550

*Meilleure estimation possible des recettes totales prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

Tableau 4.2 : Coût net du programme pour 2001-2002

(en milliers de dollars)	**Greffe de la Cour canadienne de l'impôt**
Dépenses nettes prévues	**10 799**
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	2 639
Cotisations aux régimes d'assurance des employés et coûts payés par le SCT	408
	13 846
Moins : Recettes disponibles	–
Moins : Recettes non disponibles	550
Coût net du programme pour 2001-2002	**13 296**

Section V : Autres renseignements

Tableau 5.1 : Lois appliquées par la Cour canadienne de l'impôt

La Cour canadienne de l'impôt a vocation à connaître des litiges découlant de l'application des lois suivantes :	
Loi de l'impôt sur le revenu	L.R.C. (1985), ch. 1 (5e suppl.), modifié
Régime de pensions du Canada	L.R.C. (1985), ch. C-8, modifié
Loi sur la sécurité de la vieillesse	L.R.C. (1985), ch. O-9, modifié
Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers	L.R.C. (1985), ch. P-12, modifié
Loi sur l'assurance-chômage (abrogée)	L.R.C. (1985), ch. U-1, modifié
Loi sur l'assurance-emploi (Partie IV)	L.C. 1996, ch. 23, modifié
Loi sur la taxe d'accise (Partie IX)	L.R.C. (1985), ch. E-15, modifié
Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels	L.R.C. (1985), ch. C-51, modifié
Loi sur les allocations aux anciens combattants	L.R.C. (1985), ch. W-3, modifié
Loi sur les prestations de guerre pour les civils	L.R.C. (1985), ch. C-31, modifié
Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	L.C. 1995, ch. 18, modifié

Tableau 5.2 : Personnes ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet du présent document qui touche à la planification stratégique, vous pouvez vous adresser à :
Mme Diane Potvin Directrice de la planification stratégique et des communications Cour canadienne de l'impôt 200, rue Kent, 4e étage Ottawa (Ontario) K1A 0M1
Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet du présent document qui touche aux finances, vous pouvez vous adresser à :
M. Bruce Shorkey Directeur des Services des finances et de la gestion du matériel Direction des Services intégrés Cour canadienne de l'impôt 200, rue Kent, 4e étage Ottawa (Ontario) K1A 0M1